Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Nº 2026-1460
MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 2023-1238 INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 septembre 2026, le conseil a adopté le règlement **Nº 2026-1460** modifiant le règlement Nº 2023-1238 sur la circulation et le stationnement afin de prévoir de nouvelles infractions.

Le règlement Nº 2026-1460 entre en vigueur le 7 octobre 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1er jour du mois d'octobre 2026
et publié le 7 octobre 2026

Angèle Tousignant, greffière